Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260129-2026_01_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-01-08

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Maxime AUBERT, Benjamin DANILO ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Uriell WINCKEL.

Absents : Monsieur Baptiste PHILIPPOT, pouvoir à Madame Emilie HEDAN

Excusés : Monsieur François BEDARD, Monsieur Cyril LEGRAND

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 03

Déblocage de 25% des crédits en investissement pour le Budget Assainissement

Pour assurer la continuité des paiements des factures d'investissement, il convient de délibérer pour l'ouverture des crédits à hauteur de 25 % des investissements inscrits au budget de l'année précédente.

Les crédits sont ouverts de la façon suivante :

- Chap 23 : 85 340,76 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'ouverture des crédits à hauteur du quart du budget de l'année 2025.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 02 février 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.